

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 18/11/2025 - B2025/015508 - 2018 B 00842 - 838 552 057 - A.A
MOTORS

A.A MOTORS
CHEZ FELIX ATINE
97211 RIVIERE-PILOTE
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

2033

Réel simplifié BIC

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
N° Siret	83855205700013			

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2025  N° 11084* 26 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/01/24		et clos le		31/12/24	
				Régime simplifié d'imposition		X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
A.A MOTORS CHEZ FELIX ATINE 97211 RIVIERE-PILOTE							
SIRET 8 3 8 5 5 2 0 5 7 0 0 0 1 3				Mél : aamotors972@gmail.com			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées				Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal		12 429	
				Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %				Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abatements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		☐	
Autres dispositifs		☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐	
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐	
				France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quindecies A		☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %				N°			
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				OUI ☒ NON ☐		Si oui, indication du logiciel utilisé	
						ISACOMPTA CONNECT	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
Tél :				Tél :			
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date :		Lieu :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire :			
				Signature			
Examen de conformité fiscale (ECF)				prestataire :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

N° 2065 bis - SD
2025

INACOMPTA
2025
Groupe ESA

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même a									
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (5)									
Montant des revenus répartis (5)									
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Total (a à h)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et ag de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants									
Pour les SARL									
Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
Montant des sommes versées :									
à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement									
à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6									
Indemnités forfaitaires									
Remboursements									
Indemnités forfaitaires									
Remboursements									
à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits									
Année au cours de laquelle le versement a été effectué									
Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit									
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 0 %, 15 % ou 19%									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les versements aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)									
Cessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)									
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et is au titre de l'exercice									
Montant des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et ore de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)
N° 15948*07

Designation de l'entreprise	A.A MOTORS
Adresse de l'entreprise	CHEZ FELIX ATINE
SIRET	8 3 8 5

ACTIF

ACTIF				Brut		Amortissements Provisions		Exercice N clos le								
								3	1	1	2	2	0	2	4	
								Net								
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial * Autres *			010		012										
	Immobilisations corporelles *			014	12 347	016	9 747									
	Immobilisations financières * (1)			020		022										
				040		042										
	Total I (5)			044	12 347	048	9 747									
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052										
	Marchandises *			060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066										
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres* (3)			068		070										
	Valeurs mobilières de placement			072	1 831	074										
	Disponibilités			080		082										
	Charges constatées d'avance*			084	14 016	086										
				092		094										
	Total II			096	15 847	098										
	Total général (I + II)			110	28 194	112	9 747									
PASSIF																
Capital social ou individuel *																
Ecart de réévaluation																
Réserve légale																
Réserves réglementées *																
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)																
Report à nouveau																
Résultat de l'exercice																
Subventions d'investissement																
Provisions réglementées																
Provisions pour risques et charges																
Total I																
Emprunts et dettes assimilées																
Total II																
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours																
Fournisseurs et comptes rattachés *																
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169																
Comptes courants d'associés 169 2 809)																
Autres dettes																
Produits constatés d'avance																
Total III																
Total général (I + II + III)																
1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193																
2) Dont créances à plus d'un an 197																
3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199																
4) Dont dettes à plus d'un an																
5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *																
Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *																

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DCFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (art. 302 septies
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.A MOTORS

A- RÉSULTAT COMPTABLE

		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Néant ☐		Exercice clos le	
		209		215		217		3 1 1 2 2 0 2 4	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *								
	Production vendue	{ biens		{		{		{	
	Production stockée *	{ services *		{		{		{	
	Production immobilisée *	{		{		{		{	
	Subventions d'exploitation reçues	{		{		{		{	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits								
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							210	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							214	
	Variation de stocks (marchandises) *							218	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							222	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							224	
	Autres charges externes * :	{		{		{		{	
	Impôts, taxes et versements assimilés	{		{		{		{	
	Rémunérations du personnel *	{		{		{		{	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	{		{		{		{	
	Dotations aux amortissements *	{		{		{		{	
	Dotations aux provisions	{		{		{		{	
	Autres charges	{		{		{		{	
	Total des charges d'exploitation (II)							226	
	Produits financiers (III) 280							230	
Charges exceptionnelles (IV)							232		
Charges exceptionnelles (VI) {							234		
Impôt sur les bénéfices * (VII)							236		
Total des charges d'exploitation (II)							238		
Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							240		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							242		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles							244		
Provisions non déductibles *							246		
Impôts et taxes non déductibles *							248		
Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes cts d'associés							250		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option							252		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							254		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							256		
Entreprises nouvelles (44 sexes)							258		
France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)							260		
ZRD (44 terdecies)							262		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)							264		
FANG (44 quaterdecies)							266		
UD (44 sexdecies)							268		
Créance due au titre du report en arrière du déficit							270		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)							272		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)							274		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)							276		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)							278		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)							280		
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)							282		
Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)							284		
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)							286		
TAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							288		
Bénéfice col. 1							290		
Déficit col. 2							292		
TAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							294		
Bénéfice col. 1							296		
Déficit col. 2							298		

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.A MOTORS

Néant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Néant ☒ *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Réévaluation légale *		
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400			402			404			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		Autres	410			412			414					
Immobilisations corporelles		Terrains	420 <th colspan="2"></th> <th>422</th> <th colspan="2"></th> <th>424</th> <th colspan="2"></th> <th>416</th> <th colspan="2"></th>			422			424			416		
		Constructions	430 <th colspan="2"></th> <th>432</th> <th colspan="2"></th> <th>434</th> <th colspan="2"></th> <th>426</th> <th colspan="2"></th>			432			434			426		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440 <th colspan="2"></th> <th>442</th> <th colspan="2"></th> <th>444</th> <th colspan="2"></th> <th>436</th> <th colspan="2"></th>			442			444			436		
		Installations générales agencements, aménagements divers	450 <th colspan="2"></th> <th>452</th> <th colspan="2"></th> <th>454</th> <th colspan="2"></th> <th>446</th> <th colspan="2"></th>			452			454			446		
		Matériel de transport	460 <th colspan="2"></th> <th>462</th> <th colspan="2"></th> <th>464</th> <th colspan="2"></th> <th>456</th> <th colspan="2"></th>			462			464			456		
		Autres immobilisations corporelles	470 <th colspan="2"></th> <th>472</th> <th colspan="2"></th> <th>474</th> <th colspan="2"></th> <th>466</th> <th colspan="2"></th>			472			474			466		
		Immobilisations financières	480 <th colspan="2"></th> <th>482</th> <th colspan="2"></th> <th>484</th> <th colspan="2"></th> <th>476</th> <th colspan="2"></th>			482			484			476		
	TOTAL	490 <th colspan="2"></th> <th>492</th> <th colspan="2"></th> <th>494</th> <th colspan="2"></th> <th>486</th> <th colspan="2"></th>			492			494			486			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements										

II		AMORTISSEMENTS		492	494	496	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises	
Fonds commercial		495		497		498	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		499	
immobilisations corporelles	Terrains	510		512		504	506
	Constructions	520		522		514	516
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		524	526
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		534	536
	Matériel de transport	550		552		544	546
	Autres immobilisations corporelles	560		562		554	556
TOTAL		570		572		564	566
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 10 %, 15 % et 20 %				574		576

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR	572	574
	Nature des immobilisations	1	

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé				
1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

[illegible]

explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
plus-values sont imposables au taux de 10 % en application de l'article 150 A du RI.

Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.A MOTORS

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres Immo. incorp.	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales agencement amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
du centre de gestion agréé	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
Montant de la TVA collectée			388
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			374
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			378
Impôts perçus ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			399
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			398
			397

Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
Les explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : A.A MOTORS		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS		Durée en nombre de mois 12	
Effectif moyen du personnel * :			
Dont apprentis	376		
Dont handicapés	657		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	651		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE	861		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	108		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	118		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	119		
	105		
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	115		
Subventions d'exploitation reçues	143		
Variation positive des stocks	113		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	111		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	116		
	153		
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats			
Variation négative des stocks	121		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	145		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	125		
Charges déductibles de la valeur ajoutée	310		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	133		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	128		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	135		
	150		
TOTAL 3		152	
V - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
		137	
VI - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
La valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117.			
Si vous n'êtes pas assujettis à la CVAE, cocher la case ci-contre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Si vous n'êtes pas assujettis à la CVAE, cocher la case ci-contre		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Effectifs du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Date de référence		024	
Date de cessation		016	
Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne			

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025



(1)

Néant * ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

8 3 8 5 5 2 0 5 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.A MOTORS

ADRESSE (voie)

CHEZ FELIX ATINE

CODE POSTAL

97211

VILLE

RIVIERE-PILOTE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

838552057

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A.A MOTORS

ADRESSE (voie)

CHEZ FELIX ATINE

CODE POSTAL

97211

VILLE

RIVIERE-PILOTE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN

(si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

●AA MOTORS

Société à responsabilité limitée

Capital : 3000 euros

Siège social : Quartier Escarvaille

97211 RIVIERE-PILOTE

Siret : 83855205700013 – RCS de Fort-de-France

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE APPROBATION DES COMPTES

A.A Motors SARL
326 Quartier Escarvaille
97211 - Rivière-Pilote
Siret : 83 855 205 7000
Tél: 0696 98 4520 A

Le 26 Aout 2025 à 18 H 00, les associés et le gérant de la société SARL AA MOTORS, société à responsabilité limitée au capital de 3000 €, se sont réunis au siège social à : Quartier Escarville – 97211 RIVIERE-PILOTE en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires

↳ Etaient présents :

Mr AUGUSTE-CHARLERY Audrey titulaire de 48 parts

Mr FILLODEAU Alain titulaire de 48 parts

Mme AUGUSTE-CHARLERY Arielle titulaire de 2 parts

Mme ATINE Marie-Cynthia titulaire de 2 parts

L'assemblée est présidée par Alain FILLODEAU, Gérant associée présent et qui représente le plus grand nombre de parts sociales.

Le président constate que les associés présents, possédant ensemble 100 parts sociales et en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée

↳ Les convocations remise en main propres et signées par les détenteurs

↳ Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires

↳ Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

La présidente dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion

- Les comptes annuels

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2024

- Approbation de ces comptes et du rapport de gestion

- Quitus pour la gestion du gérant

- Affectation des résultats de l'exercice

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice tels qu'ils sont présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat de : 12429 €

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter les pertes de l'exercice de la manière suivante :

Le résultat déficitaire d'un montant de 48 836,00 euros est affecté au compte « report à nouveau »

TABLEAU DE REPARTION DU RESULTAT

	Emploi	Origine	dividende
Résultat		12429	
Report à nouveau			
Réserve légale			
Réserve Facultative			
Report à nouveau			
	-----	-----	-----
	-	-	-
	-	12429	0

L'assemblée générale ordinaire décide de ne pas distribuer de dividendes pour ledit exercice

Conformément à la loi, il devait être rappelé les distributions faites au cours des trois derniers exercices, cependant il s'agit du premier exercice, donc elle n'est pas applicable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et visés par les associés présents à l'assemblée et conformité avec l'état des présences

Le Gérant

